

P.V. N° 5714 D
Affaire Sipanga



RUANDA - URUNDI

PROCES-VERBAL DE SAISIE

L'an mil neuf cent cinquante sept le 18^e
jour du mois de janvier Nous DE ZUTTER Luc, R, H
Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, ver-
balisant dans l'affaire à charge du nommé Sipanga
avons procédé à la saisie de Certificat d'Enregistrement
de Véhicule n° R U 3746

L'objet... saisi.. est ~~soit~~ inscrit..
au R.O.S. sous le n° 759.

Dont acte,
L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER, L.,

[Signature]

P.V. N° 37/40...

Affaire... Siranga

RUANDA - URUNDI.-

PROCES-VERBAL DE SAISIE.-

L'an mil neuf cent cinquante sept le... 27^e.....
jour du mois de... janvier..... Nous DE ZUTTER Luc, R, H
Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, ver-
balisant dans l'affaire à charge du... nommé.....
..... MOHAMED BIN HASSAN NAYANI
avons procédé à la saisie de..... 1 papier signé Mohamed
..... (Contrat de vente véhicule R.V.
..... 3746 à Siranga).....

L' objet... saisi.. est ~~général~~ inscrit..

au R.O.S. sous le n° 159...

Dont acte,
L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER, L.,

E. Zutter

P.V. N°...57/LD...

Affaire. SIBANEA

R U A N D A - U R U N D I.-

PROCES-VERBAL DE SAISIE.-

L'an mil neuf cent cinquante sept le...18^e.....

jour du mois de...janvier..... Nous DE ZUTTER Luc, R, H
Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, ver-
balisant dans l'affaire à charge du...SUAILI...HAMISI.....

.....
avons procédé à la saisie de...Termin. de Conduire Colonising
.....Licence.....n° 1997.....
.....

L'objet... saisi... est sont inscrit..

au R.C.S. sous le n° 259...

Dont acte,
L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER. L.,



PRO=JUSTITIA

PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION

L'an mil neuf cent cinquante sept, le 18^e

jour du mois de janvier

Nous, DE ZUTTER, Luc, R.H. Officier de Police Judiciaire à compétence

en Territoire de Kibungu

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé Joffer Omari, fils de Omar (e.v.)

et de Mwajuma (e.v.), originaire du Territoire de Ruyigi

chefferie Kasira hamwe, sous-chefferie

colline RUYIGI, résidant à Atrisola (cité indigène)

inculpé de 1) pour ~~absence~~ des papiers de sortie
2) favoriser l'immigration
3) surcharge véhicule et attendu que l'infraction commise par cet indigène est punissable de - (1) plus de deux mois - (2) au moins six mois de servitude pénale et -

(1) qu'elle est flagrante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité nous l'avons fait conduire à la Prison de Kibungu

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,



arrêté le 18/1/57

par O.P. J. DE ZUTTER, L.

1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.

2° / Interroger Siranga, locataire ~~ou~~
~~et~~ mari ^{gaffer} du convoyeur ?)
chauffeur ?

1. $\frac{1533}{\text{art } 43}$ 4. Tropicair (Mohamed Tin Tuh.
+ Yethu
- ~~annonce~~

2° / K Sirani ^{art. 33} - ^{car ti jame} - ^{premier (le proprié. a mis un véhicule sans}
^{premier au bon état sur route?)}
Interroger Yethu pour le transfert des véhicules.
Mohamed aussi pour le.

- assurance - conditions location

3° / Infraction: a) surcharge du véhicule (Siranga
+ convoyeur + chauffeur

Depenses de vitesse O.R. 62 - 158
p. 1528 article 19

$\frac{25}{14} = 1.785$
 $\frac{33}{24} = 1.375$

chauffeur $\rightarrow$ $\frac{52}{53}$ C.P. olifant précaution
et mort
Absence de permis de conduire
de recensement + persop. de
mutation ^{intim} (voir jugement 14.1.1958 Hax)

☒ Tous sont responsables d'immigration ~~187~~
~~190~~ (Legisl.)
Art 2 olifant.

Tous le chauffeur: O.R.U. 27/08 - 1218/53 p. 383
~~art. 1~~

Ord. 30 142 / A.F

infraction ~~trans~~
réglement de transport des personnes par véhicules
automobiles.
Code p. 1583

Non délivrance de facture pour
transport - non inscription de registre
de commerce

☒ non déclaration impôt personnel

Ord. Loi 300-A.I.M.O p. 1583

☒ article 9 : absence permission
écrite pour convoyeur
article 10 : par liste de passagers

7.
 $\frac{13}{21}$

10-2450
 25-220
 2450
 220
 2250
 220
 2450
 220
 2250

Véhicule appartenant à :

Mohamed Genthiki.

mais encore inscrit au nom de
Jethu.

A noter s.v.p. pour donner des
amendes à tous ces gens.

~~Fiche d'identité Belland~~

- ~~Année construction~~
- Assurance
- ~~Propriétaire~~
- ~~Locataire~~
- ~~Conducteur au moment de l'accident~~
- ~~Fournisseur de conduite~~

Dangulu affaire d'État

il faut faire renseigner

la location par Sivanga

aux fins de livres

de passagers

- Taxe de papier de sortie
- favoriser immigration
- Surcharge véhicule

Sivanga par un rôle ^{comme} employeur
pour chauffeur + co-voiture

Soboto véhicule : Inspection ^{manœuvre, fraudeuse}

Inventaire de biens de tous les prévenus